

## En Christ, l'éclatante manifestation du salut

### Justification et réconciliation

« ... justice de Dieu par la foi en Jésus-Christ, pour tous ceux qui croient. » Rm 3.22

En suivant, dans ces études sur le salut, l'ordre biblique des écrits du NT, j'ai abordé la précédente fois l'Épître aux Romains. Celle-ci nous a permis de nous familiariser avec son auteur et de comprendre que sa pensée était intimement liée à son expérience avec le Christ (Rm 6.5). Continuons l'étude de ce livre par l'examen de quelques textes importants.

\* \*

\*

Dès le début Paul proclame que « la bonne nouvelle [...] est puissance de salut [...] en elle la justice de Dieu se révèle en vertu de la foi et pour la foi... » (1.16,17). La compréhension de la notion de *justice de Dieu* est donc indispensable pour saisir le message paulinien sur le salut.

L'expression *justice de Dieu* peut avoir deux sens différents. Le premier concerne un des aspects de la personnalité divine<sup>1</sup>, comme lorsqu'on parle de sa puissance ou sa bonté ; elle signifie alors que Dieu est juste. Ce sens est si évident qu'il en a éclipsé un second, également possible, et fort important pour notre sujet. Un exemple : quand je parle de *l'amour de Dieu* je puis dire l'amour de Dieu pour l'homme mais aussi l'amour de l'homme pour Dieu. Dans le 1<sup>er</sup> cas, Dieu est le *sujet* du verbe aimer : il aime l'homme, c'est le sens *subjectif*. Dans le 2<sup>nd</sup> cas, Dieu est *l'objet* de l'amour de l'homme, c'est le sens *objectif*. De même, l'expression *justice de Dieu* peut exprimer une vertu

divine : Dieu est juste, premier sens auquel on pense en priorité. Elle peut aussi dire la *genèse*<sup>2</sup>, chez l'homme qui en est le bénéficiaire, d'une justice, effet de la grâce de Dieu. La *justice (qui vient) de Dieu* est donc, dans ce second sens, la *justice de l'homme*<sup>3</sup>. À condition de comprendre celle-ci comme une justice reçue par la foi, en opposition à une prétendue justice venant de la loi et des œuvres. Dans Romains les deux sens subjectif et objectif, parfois difficiles à départager<sup>4</sup>, sont complémentaires. Mais en 1.17, par exemple, en dépit des habitudes de lecture, le contexte demande le second sens. En effet, Dieu ne saurait être juste *par la foi* (3.22) ; les attributs de Dieu ne dépendent pas de l'homme ou de sa foi. Et l'exposé ne porte pas sur Dieu, mais sur le salut *venant de Dieu*, c'est-à-dire le salut *de l'homme*, de l'homme pécheur qui, en vertu de l'Évangile, va devenir le juste vivant de la foi. En début d'Épître, ce sens donne une tout autre coloration et une singulière force à l'argumentation de Paul. Dans l'épître aux Romains, comme dans Esaïe, le mot justice est presque synonyme de salut, expérimenté comme *juste relation*, par la foi, de l'homme

<sup>2</sup> C'est de *genèse* que provient le mot *génitif*, comme on nomme ce *cas* (compl. de nom) dans les langues ayant des déclinaisons : grec, latin, allemand, etc.

<sup>3</sup> C'est ainsi que l'entendent Chrysostome, Augustin, Luther, Calvin, et les versions *Synodale* ou *Parole de Vie*. I. FERNANDEZ, philosophe et théologienne catholique écrit : Paul « emploie l'expression "j. de Dieu" en un sens nouveau [...] il ne s'agit plus de la j. propre à Dieu, mais de celle qu'il communique à l'homme "justifié par la foi" ». Art. « Justice divine », *Dict. critiq. de théol.*, PUF, 1998 et F. VOUGA, théologien protestant : dans Romains « la justice de Dieu n'est pas décrite comme une qualité de Dieu, mais comme un don qu'il transmet et donc comme une puissance de transformation. » *Une théologie du Nouveau Testament*, Labor et Fides, 2001, p. 57.

<sup>4</sup> Ex. : subj. : Rm 3.5,26 ; obj. : 1.17 ; 3.21,22 ; 10.3.

<sup>1</sup> Cf. *BdD* n°17. En bref, l'AT a deux mots différents : la justice droit-jugement, *mishepât* (*krima*, jugement en grec, LXX, NT) et la justice miséricorde-alliance, *tsèdèq*, en grec *dikaïosunê*, justice, LXX, mot clé du NT et de l'Épître aux Romains.

avec Dieu. **Principe n° 74 : La justice de Dieu est une qualité divine ; chez Paul, c'est aussi, par la foi, une caractéristique du croyant, la justice qui vient de Dieu.**

\*

**P**lus loin Paul ajoute : « en dehors de la loi, la justice de Dieu attestée par la loi et les prophètes s'est manifestée, la justice (qui vient) de Dieu, par la foi en Jésus-Christ pour tous ceux qui croient » (Rm 3.21,22).

Avant de préciser la nature de cette justice de Dieu rappelons une règle de précaution dans l'interprétation<sup>5</sup> de l'Écriture. Les mots et les réflexions, nés de l'expérience humaine, ne peuvent parfaitement exprimer ni même concevoir une pensée divine qui évidemment les transcende (Es 55.8). Dans le meilleur des cas ils disent une vérité partielle, au pire ils risquent de nous tromper<sup>6</sup>. La notion de justice en est un bon exemple. Non seulement celle des hommes est imparfaite et entachée d'erreurs mais son but n'est pas de pardonner. Il est d'appliquer la loi, d'accuser, éventuellement de disculper, de constater des délits puis, les faits étant établis, de punir, de faire payer pour que la société et surtout les offensés soient satisfaits. Un tel scénario, appliqué sans nuances et de manière souvent mécanique, pourrait-il expliquer la justice divine ? Non, car celle-ci vise le contraire : la réconciliation, non la condamnation (Rm 8.1), la réhabilitation, la régénération. On voit de quelle prudence il faut user en transposant à une réalité de grâce une métaphore peu ou prou chargée de pesanteurs humaines. Cette opposition des deux justices n'est pas surprenante. La première, symbolisée par le glaive et la balance, est de l'ordre du droit, de la loi ; elle se meut souvent dans

*Car mes pensées ne sont pas vos pensées ... autant le ciel est élevé au-dessus de la terre autant mes voies sont élevés au dessus de vos voies...*  
Es 55.8,9

des arguties de jurisprudence en vue du jugement, de l'établissement de la peine. Au contraire, la seconde, qui, à l'origine, n'est pas d'ordre moral ou juridique, est le rétablissement d'un lien aimant, juste et droit<sup>7</sup>. Le symbole en serait plutôt *un homme fort offrant son bras au faible, pour le secourir*<sup>8</sup>. De plus, la pensée occidentale est souvent conceptuelle, théorique, alors que la langue biblique est imagée, concrète. Couler la dynamique du salut dans le moule

de la justice humaine, inspirée du droit romain et germanique, exprimée via le latin<sup>9</sup>, aboutit à de faux sens. Ce n'est pas à la tradition de décréter quel est le caractère de

Dieu et d'expliquer son action. C'est l'Incarnation du Fils venu révéler le Père qui doit éclairer et transformer nos façons de voir et de penser. Les images et les analogies n'ont pas à forcer le sens biblique mais doivent être contrôlées par lui. Cela dit, comment comprendre la justice de Dieu<sup>10</sup> ? Cette justice de l'amour<sup>11</sup> est une réalité salvatrice plus que rétributive<sup>12</sup>.

<sup>7</sup> Parlant de tsèdèq, R. BADENAS, *Au-delà de la loi...*, V&S, 2006, p. 53, rappelle que c'est « une notion essentiellement relationnelle qui englobe à la fois la justice et la miséricorde. »

<sup>8</sup> G. STÉVENY, *Le mystère de la croix*, p. 174.

<sup>9</sup> À la différence de l'hébreu et du grec (cf. note 1), le français, à la suite du latin, n'a, hélas ! qu'une racine pour dire la justice et le jugement, ce qui crée dans le vocabulaire un amalgame non biblique.

<sup>10</sup> C'est dans Rm que les mots de la famille de justice sont les plus nombreux. 1. Justice (*dikaïosunê*) : 35 mentions, ex. : 1.17 ; 3.25 ; 4.3 ; 14.17 (59 m. chez Paul, 92 m. dans le NT). 2. Justifier (*dikaïod*) : 15 m., ex. : 2.13 ; 5.1 ; 6.7 ; 8.30 (27 m. P., 41 m. NT). 3. Juste : (*dikaïos*) : 7 m., ex. : 1.17 ; 3.10 ; 5.19 (17 m. P., 80 m. NT, dont 18 m. pour Mt). 4. Injustice (*adikia*) : 7 m., ex. : 1.18 ; 3.5 ; 6.13 (12 m. P., 25 m. NT). 5. Acte de justice, ordonnance, justification-résultat (*dikaïôma*) : 7 m., ex. : 2.26 ; 5.16,18 (10 m. NT). 6. Justification-processus (*dikaïôsis*) : seulement 2 m. dans le NT, dans Rm 4.25 ; 5.18.

<sup>11</sup> G. SIEGWALT, *La loi*, D. & N., 1971, p. 208.

<sup>12</sup> Selon l'expression d'I. BLAZEN, Pr. de théologie à Loma Linda, « Why Jesus Died, A Reflection on Rom 3.25-26 », *Spectrum*, 2/2004.

<sup>5</sup> Cf. *BdD* n°12. et B. SESBOÛE, *Sauvés par Grâce*, Facultés jésuites, P., 2009, p. 258s, dont je m'inspire.

<sup>6</sup> Exemples : serait-il juste de tirer de l'image du vent l'idée que l'Esprit de Dieu n'est qu'un vulgaire courant d'air ou de celle de la lumière que le *Logos* n'est qu'une impersonnelle force électromagnétique ?

Le terme de *juste* est dans l'Écriture l'intéressante occasion d'une apparente contradiction : beaucoup d'hommes sont dits justes alors que selon Paul, citant les Psaumes, il n'en est pas un seul. Enoch, Noé et surtout Abraham, le père de la foi, qui crut à la promesse, nous montrent comment le dilemme peut être résolu. Il ne s'agit pas d'être juste au sens d'impeccable, d'irréprochable, mais d'aimer Dieu, de mettre en lui notre confiance, de cultiver ce lien d'amitié et de rester fidèle à son alliance. N'est pas juste celui qui s'auto-justifie, péché fondamental puisque centration sur soi, rupture et refus de la relation bienveillante de Dieu. Est juste, parce que justifié, celui qui souffre de ses manquements et a faim et soif de son Sauveur.

*... lorsque la bonté de Dieu, notre Sauveur, et son amour se sont manifestés - non pas parce nous aurions fait des œuvres de justice, mais en vertu de sa propre compassion - il nous a sauvés par le bain de la nouvelle naissance et du renouvellement procédant de l'Esprit ... il l'a répandu sur nous largement par Jésus-Christ ... afin que justifiés par sa grâce, nous devenions ... héritiers selon l'espérance...* Tt 3.4-7

La justice humaine est d'exiger de l'homme ce qu'il doit, éventuellement de lui rendre ce qu'il lui est dû. La justice divine va plus loin : elle est de faire droit au malheureux. Le pécheur vraiment repentant est un être intensément brisé. Lui faire droit, c'est reconnaître son besoin essentiel, celui d'exister, et le réhabiliter comme personne et sujet. Seule une relation d'amour vécue avec son Dieu, par là avec les autres et avec lui-même, peut combler ce manque et le rétablir dans une juste position, le rendre juste (5. 19). D'ailleurs, en retour, une vraie relation étant bilatérale, les pécheurs, par le baptême de repentance, ont justifié Dieu (Lc 7.29).

Se dessine alors, me semble-t-il, la force bouleversante de cette *justice par la foi et pour la foi*. Écoutons un spécialiste : « Le cœur du projet salvifique, l'événement vie-mort-résurrection du Christ, nous fait voir en action la "justice fidèle de Dieu" [...] On est loin ici soit du sens moral et social de la justice (équité), soit de son sens juridique (juger selon le droit, punissant et récompensant suivant le cas) [...] Pour en devenir

bénéficiaire, il suffit de faire confiance à l'Évangile [...] Dieu exerce sa volonté amoureuse et fidèle, réalisant ses promesses de libération [...] En grec les verbes se terminant en *oô* sont des verbes causatifs : ils produisent la qualité exprimée par la racine verbale. Quand *dikaioô* est employé pour décrire l'être humain dans son rapport avec Dieu, il ne signifie pas seulement "être déclaré juste" mais aussi "devenir juste". L'acte divin qui justifie a un effet réel sur l'être humain : il donne naissance à un sujet nouveau<sup>13</sup>. » P. n°

**75 : La justice de Dieu, par la foi, pour la foi, est un lien d'amour qui rétablit la juste relation bilatérale entre l'homme et son Dieu.** Nous allons voir que la personne et le ministère du Christ, à peine évoqué jusqu'ici, sont en cela fondamentaux.

\*

Continuons notre lecture : « tous ont péché [...] privés de la gloire de Dieu, mais [...] justifiés gratuitement par sa grâce, au moyen de la délivrance, celle (qui est) en Christ Jésus, (c'est) lui que Dieu a placé (comme) propitiatoire par la foi en son sang en démonstration de sa justice [...] en vue d'être juste et justifiant celui qui a la foi en Jésus. » (Extrait de Rm 3.23-26, d'après le NT interlinéaire).

Ce passage se centre sur l'essentiel, le ministère de Jésus. Il le fait, de manière allusive, avec des images fortes, *délivrance*<sup>14</sup>,

<sup>13</sup> J.-Y. THERIAULT, bibliste catholique, art. « *Dikaioûnê* justice », *Nouveau Vocabulaire Biblique*, Bayard, 2004. Rappelons que *devenir juste* n'est pas être sans péchés mais être dans une juste relation avec Dieu en vue de commencer une vie nouvelle.

<sup>14</sup> TOB, NTI. J'ai exposé (*BdD* n°43) la signification de *apolutrôsis*, rédemption, délivrance (10 m. dans le NT dont 2 dans Rm, ici et en 8.23 ; cf. la note v. 24 de la TOB). J'ai opté pour la traduction *délivrance*, terme aisé à comprendre, au sens factuel et biblique

*propitiatoire*, sang, bien connues semble-t-il de ses lecteurs, puisque sans explications, mais moins évidentes pour nous. De nombreuses versions et la théorie classique rendent ce passage en ajoutant des mots qui ne sont pas dans le texte, comme ceux de *victime* ou d'*expiation*. Ces termes déplacent la perspective dans laquelle le salut est ici envisagé. Dans le rituel lévitique auquel elles renvoient, la victime est un animal alors que le *propitiatoire*<sup>15</sup> est un meuble. C'est très différent ! Le propitiatoire, couvercle de l'arche de l'alliance, est un lieu et un moment, donc une fonction, explicitement formulée, de rencontre (Ex 25.22), de révélation et de salut. Dieu parle, se laisse voir dans la nuée, rencontre potentiellement dangereuse (Lv 16.2). L'homme apporte un parfum odoriférant et unique, vaporisé par le feu en une nuée autour du couvercle (16.13), sur lequel, de son doigt, il répand le sang.

Seule l'intelligence de ce rite peut éclairer le texte de Paul. Je n'insisterai ni sur la rencontre ni sur la révélation de Dieu, apparaissant et parlant à Moïse. Le parfum est la prière, purifiée par les charbons ardents, de communion avec Dieu. Plus délicate est la signification du sang, qui est multiple. Évidemment le sang qui coule renvoie à la

---

(Lc 21.28 ; Hé 11.35), sans connotations interprétatives, évoquant les expériences fondatrices de la sortie d'Égypte et du retour d'Exil.

<sup>15</sup> Le mot, via le latin, vient du grec de la LXX. Dans le grec classique la racine a le sens païen d'apaiser Dieu, de le rendre favorable ou propice. Ce sens n'est évidemment pas évangélique. Mais le terme est typique de l'atmosphère théologique dans laquelle s'est forgée la théorie traditionnelle du salut. Dieu aurait *besoin* de propitiation et de satisfaction. L'homme doit donc expier (au sens de payer) ; ne le pouvant, le Christ doit le faire *à sa place*. On est loin de l'enseignement de Jésus comme celui de la parabole du père du fils prodigue. En hébreu le mot *propitiatoire* signifie *couvercle*, cf. ATI (AT Interlinéaire), Parole de Vie, la BFC, et la NT Bayard (27 m. dans l'AT : Ex 25 ; Lv 16) ; en grec *hilastèrion*, (*moyen d'*) *absolution* (2 m. dans le NT : ici et Hé 9.5). Les anglo-saxons l'appellent joliment *siège de la Grâce*.

mort, au meurtre (et à sa culpabilité) ou au sacrifice (et à son intentionnalité). Mais sa signification originelle (le sang, *liquide vital*), et son aboutissement (le sang *offert* et aussi le sang *descendance*), c'est la vie (Lv 17.11), alpha et oméga du sacrifice sanglant. Dans celui-ci<sup>16</sup> il faut distinguer l'immolation de l'animal, incontournable modalité de parcours, néanmoins lourde de sens, de sa finalité, asperger ou répandre le sang. Cet acte (Hé 12.24 ; 1P 1.2), comme l'offrande agitée d'un côté et d'autre, symbolise non la mort mais la vie et sa victoire, le pardon<sup>17</sup> reçu, l'alliance, la reconnaissance, la communion retrouvée.

Il me semble que l'application de ces métaphores à l'œuvre du Christ symbolisée par le *propitiatoire* est diaphane. Il est l'acte et le lieu vivant où, d'un côté, Dieu se rend présent et visible à l'homme, lui parle, le purifie et lui apporte la *délivrance* de ses péchés. Et où, d'un autre côté, dans la prière et le don de sa vie jusqu'au bout (*le sang*), il est aussi l'éminent représentant de l'humanité. Le sanctuaire n'est pas un tribunal, le service lévitique est d'ordre cultuel et non juridique. La tente de la rencontre est un lieu et un temps qui sont réconciliation et communion. Nous sommes très loin d'un cadre légal et du raisonnement par lequel on rend compte habituellement des textes pauliniens.

**P. n° 76 : Le salut est le fruit d'une justice relationnelle par laquelle Dieu justifie celui qui a foi en Jésus notre Sauveur, l'unique et parfait médiateur.**

\*

**P**arlant d'Abraham Paul écrit : « Devant la promesse [...] il fut fortifié par la foi et rendit gloire à Dieu [...] convaincu que ce qu'il a promis Dieu a aussi

---

<sup>16</sup> Déjà examiné dans *BdD* n° 39 sur le sanctuaire.

<sup>17</sup> « L'étymologie du terme général pour exprimer le pardon nous oriente vers l'idée d'aspersion. » E. JACOB, *Théologie de l'Ancien Testament*, D. & N., p. 235. Cf. Es 52.15 (Le Semeur, NBS).

la puissance de l'accomplir. Voilà pourquoi cela lui fut compté comme justice [...] ce n'est pas pour lui seul [...] Mais pour nous aussi, nous à qui la foi sera comptée puisque nous croyons en celui qui a ressuscité [...] Jésus notre Seigneur, livré pour nos fautes et ressuscité pour notre justification. » (Rm 4.20-25, TOB)

Abraham, le père des croyants, est présenté comme le prototype de la justification par la foi : la promesse de Dieu s'est réalisée pour lui parce qu'il a eu confiance en Dieu. Suit une expression un peu difficile à comprendre : cela lui fut imputé comme justice (pris en compte pour, compté pour, *vers* dit l'original). Pour Dieu, la relation qu'Abraham a entretenue avec lui avait de la valeur. Une note de la TOB précise : l'expression *rendre gloire à Dieu* définit « l'attitude de l'homme qui reconnaît tout devoir à Dieu et ne s'appuie que sur lui. » Paul continue en disant que cela vaut

aussi pour nous qui *croyons en Dieu qui a ressuscité Jésus*. L'intervention, ici, de Jésus ne nous surprend pas parce que pour nous, c'est évident. Mais on peut quand même se demander pourquoi notre foi ne pourrait pas être prise en compte comme le fut celle d'Abraham. Cette *impertinente* question a peut-être le mérite de nous aider à réaliser le caractère *indispensable* de la venue de Jésus ; sans son ministère, la promesse donnée à Abraham serait non accomplie, sans fondement : « L'évangile est l'acte décisif de Dieu, qui continue d'intervenir dans l'histoire des hommes pour achever l'œuvre commencée avec Abraham<sup>18</sup>. »

Une seconde mention de résurrection souligne ce qui vient d'être dit, le salut n'est pas seulement lié à la mort de notre Sauveur, mais aussi et surtout à sa victoire sur la mort. Les deux événements forment un tout indissociable, mais Paul connote plus posi-

vement le second (en 8.34 et 10.9 par ex.). Ici, la mort de Jésus est reliée aux péchés (pour, *à cause*) et la résurrection à la justification (pour, *en vue de*), mot rare qui ne dit pas le résultat mais le processus<sup>19</sup> de l'acte consistant à être justifié. À la lumière de 6.5, étudié la dernière fois, cela se comprend : notre identification au Christ nous fait mourir avec sa mort et nous fait revivre avec sa résurrection. Est-il de plus bel exemple de salut en train de se vivre, tant pour Jésus dans sa conquête que pour l'homme dans son adhésion de foi ?

\*

**P**aul continue : « étant justifiés en vertu de la foi nous sommes en *paix* avec Dieu par notre Seigneur [...] Dieu [...] met en évidence son amour pour nous : le Christ est mort pour nous alors que nous étions [...] pécheurs [...] lorsque nous étions ennemis, nous avons été *réconciliés*

**Qui accusera les élus de Dieu ?  
C'est Dieu qui justifie ! Qui les  
condamnera ? Christ est mort ;  
bien plus, il est ressuscité, il est à  
la droite de Dieu, et il intercède  
pour nous !**

**Rm 8.33,34**

avec Dieu au moyen de la mort de son Fils, à [...] plus forte raison, une fois *réconciliés*, serons-nous sauvés par sa vie [...] notre Seigneur [...] par qui maintenant nous avons obtenu la *réconciliation*. » (Rm 5.1-11)

Passage très riche impossible à traiter trop rapidement. Je reprendrai la prochaine fois son affirmation centrale : *Christ est mort pour nous*. Je ne retiendrai ici que l'œuvre de la *réconciliation*. Répétée trois fois, la notion conclue le paragraphe inauguré au v.1 avec l'affirmation de la *paix*.

La Bible narre de nombreuses réconciliations, comme celles de Jacob et d'Esau ou de Dieu avec son peuple infidèle. Mais c'est la première fois qu'elle est exposée comme une donnée, qui va se révéler essentielle, de la dynamique du salut<sup>20</sup>. Combien Paul a dû

<sup>18</sup> F. LEENHARDT, *L'Épître de St Paul aux Romains*, D. & N., p. 28 (commentaire sur Rm 1.16).

<sup>19</sup> Cf. note 10.

<sup>20</sup> 4 m. du substantif (Rm 5.10,11 ; 11.15 ; 2Co 5.18-19), 6 m. du verbe (mêmes textes et 1Co 7.11). On

en éprouver la force et la réalité dans sa conversion et sa propre expérience d'évangélisation ! Le terme est compréhensible, sans ambiguïté, mais approfondissons-le néanmoins. Les notions de justification et de réconciliation sont très voisines, mais cette dernière aborde le salut sous un angle différent. La justice-justification se situe face au péché alors que la réconciliation s'oppose à sa conséquence, la guerre. On le voit bien dans le raisonnement de Paul lorsqu'il glisse du couple *pécheurs justifiés* (v.8,9) à celui d'*ennemis réconciliés* (v.10). La réalité est évidemment la même ; c'est l'approche qui est différente. D'abord elle le fait par un processus de l'ordre d'une nouvelle création (2Co 5.17), sans la moindre trace de juridisme. Création et rédemption sont de même nature spirituelle.

*Si quelqu'un est en Christ, il est une nouvelle créature ... toutes choses sont devenues nouvelles ... tout cela vient de Dieu, qui nous a réconciliés avec lui par Christ.*

2Co 5.17,18

Ensuite, ce qui est envisagé, c'est la restauration de la paix dans ses conditions tant extérieures, ce que dit l'usage du mot réconciliation, qu'intérieures, ce que suggère son étymologie. Le terme vient du grec *allos* qui veut dire *autre*. Réconcilier, c'est transformer, rendre autre<sup>21</sup>, c'est changer les sentiments ou les dispositions, ici des hommes ennemis, afin qu'ils acceptent la proposition de Dieu manifestée en Jésus. « Parmi les termes qui décrivent la nouvelle situation du monde après la mort de Jésus sur la croix, celui de réconciliation occupe une place à part [...] il a ceci de particulier de n'avoir aucun ancêtre direct ni dans l'Ancien Testament, ni dans le langage religieux hellénistique. L'événement rédempteur a inauguré un changement si radical pour l'humanité, en même temps que si spécifique au point de vue religieux, qu'il fallait pour le désigner un vocable neuf, et, lui aussi, original<sup>22</sup>. » Cette nouvelle méta-

phore du salut s'inspire des choses simples mais vitales de la vie familiale, sociale et des relations spirituelles avec Dieu et entre les êtres. C'est ce qui ressort du message de Jésus : « Si tu présentes ton offrande [...] et que là tu te souviennes que ton frère a quelque chose contre toi, laisse là ton offrande [...] et va d'abord te *réconcilier* avec ton frère. » (Mt 5.24) **P. n° 77 : Ce qui nous permet de nous réconcilier avec Dieu est une transformation qui fait de nous, en Christ, de pécheurs et d'ennemis que nous étions, de nouvelles créatures. P. n° 78 : Notre réconciliation, œuvre du Christ, exprime que la nature profonde du salut est une cessation d'hostilité à l'égard de Dieu et la restauration d'une relation marquée par la paix et la communion.** Ainsi le

poids d'une notion ne se mesure pas nécessairement au nombre de fois où elle est mentionnée dans l'Écriture, mais à son pouvoir d'exprimer avec force et simplicité une vérité de vie<sup>23</sup>. « Dieu était en Christ, réconciliant le monde avec lui-même. » (2Co 5.19) J'insiste, il ne s'agit pas de réconcilier Dieu avec les hommes, de le satisfaire, de l'apaiser, de le rendre propice. C'est l'homme, que Dieu de sa propre initiative, réconcilie avec lui-même.

\* \*  
\*

**A**vant de terminer le survol des principaux textes de Romains sur le salut, il nous faudra, encore, en reprenant la déclaration « Christ est mort pour nous » (5.8), essayer d'esquisser comment le ministère du Christ opère la réconciliation des hommes avec leur Dieu. Sujet sublime, essentiel, à préparer dans l'humilité, la prière fervente et la recherche du Saint-Esprit.

**Philippe AUGENDRE**  
*Manosque, le 26/09/2009*

trouve 2 mots de même racine, dans la bouche de Jésus (Mt 5.24), et dans Ep 2.16 ; Col 1.20,21.

<sup>21</sup> Cf. G. STÉVENY, *Op. cit.*, p. 76.

<sup>22</sup> M. BOUTTIER, art. « Réconcilier » in J.-J. VON ALLMEN (sous la direction de), *Vocabulaire biblique*, D. & N., Neuchâtel, 1964.

<sup>23</sup> Rappelons qu'en anglais l'étymologie du mot *atonement* (*expiation*), de *at one*, veut dire réconcilier.